



# EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ 23-161-CO-AR DU 5 AVRIL 2023 PORTANT OUVERTURE DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ÈME</sup> CLASSE (AVANCEMENT DE GRADE) – SESSION 2024

Au titre de l'année 2024, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique ouvre pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de Loire-Atlantique, l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, par voie d'avancement de grade, pour les spécialités suivantes :

- « bâtiment, travaux publics et voirie réseaux divers »,
- « espaces naturels, espaces verts »,
- « restauration »,
- « environnement, hygiène »,
- « communication, spectacle ».

La spécialité « communication, spectacle » est organisée par le Centre de Gestion de Loire-Atlantique pour le compte des Centres de Gestion du Maine et Loire, de la Mayenne, de la Sarthe, de la Vendée et de la Loire-Atlantique.

**Attention !** Pour les autres spécialités se référer au tableau en annexe qui recense les organisateurs.

## **PRÉINSCRIPTION**

La période préinscription est fixée du **23 mai au 28 juin 2023**, sur internet en utilisant le portail national des concours et examens professionnels gérés par les Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale et accessible via l'adresse [www.concours-territorial.fr](http://www.concours-territorial.fr).

À l'issue de la préinscription, un formulaire d'inscription est automatiquement généré. Chaque candidat disposera également d'un accès sécurisé personnel (accessible via le site du Centre de Gestion organisateur choisi par le candidat) qui lui permettra notamment de consulter l'avancement de son dossier et d'avoir accès à l'ensemble des courriers et documents transmis par le Centre de Gestion organisateur.

La pré-inscription ne sera considérée comme inscription définitive qu'au moment de la clôture de celle-ci par les candidats, via leur accès sécurisé personnel.

## **CLÔTURE DE L'INSCRIPTION**

L'inscription définitive devra être clôturée par le candidat, après avoir a minima déposé son dossier d'inscription, à partir de l'accès sécurisé personnel, **entre 23 mai et le 6 juillet 2023, 23h59 dernier délai (heure métropolitaine)**.

En l'absence de clôture de l'inscription dans les délais indiqués ci-dessus, la pré-inscription en ligne sera annulée.

## **DÉPÔTS DES PIÈCES JUSTIFICATIVES**

Le candidat pourra déposer les pièces justificatives (état détaillé des services, arrêtés...) de manière dématérialisée, via son accès sécurisé personnel.

Les dossiers devront être complets au plus tard le jour du jury de la 1<sup>ère</sup> épreuve, soit le 18 janvier 2024.

**PLUS AUCUN DOSSIER D'INSCRIPTION ET PLUS AUCUNE PIÈCE JUSTIFICATIVE N'EST À TRANSMETTRE PAR VOIE POSTALE.**

**ATTENTION : les dossiers papier ne seront plus distribués.** Des postes informatiques en libre-service en Loire-Atlantique (liste des lieux informatiques disponible sur le site [www.data.loire-atlantique.fr](http://www.data.loire-atlantique.fr)) ainsi qu'au Centre de Gestion où des agents accompagneront les candidats en cas de besoin (horaires d'ouverture : du lundi au vendredi\* de 8h30 à 12h15 et 13h45 à 17h30) seront à leur disposition.

\* Excepté, le 29 mai 2023, jour férié

L'inscription à un examen professionnel constitue une décision individuelle. En conséquence, il appartient au candidat de transmettre **personnellement** son dossier et ses pièces justificatives dans le délai imparti.

- Aucune demande de dossier d'inscription par téléphone, fax ou mail, ne sera prise en compte.
- Aucun dossier de candidature transmis par télécopie ou messagerie électronique ne sera accepté.
- Tout incident dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause, engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique d'admission à concourir.

**L'envoi de tous les documents relatifs à l'examen professionnel se fera désormais par voie dématérialisée. Ainsi, les convocations aux épreuves écrite et orale, les courriers de résultats seront disponibles individuellement sur l'accès sécurisé du candidat. Celui-ci est accessible sur le site [www.cdg44.fr](http://www.cdg44.fr), et les codes seront disponibles au moment de la préinscription.**

## **CONDITIONS D'ACCÈS**

L'examen professionnel est ouvert « **aux adjoints techniques ayant atteint le 4<sup>ème</sup> échelon et comptant au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade** ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois de catégorie C doté de la même échelle de rémunération, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C ».

Les services effectifs ne seront comptabilisés qu'à **partir de la nomination en tant que stagiaire** dans le cadre d'emplois ; les services de **non titulaire ne seront donc pas pris en compte**.

Toutefois, en application de l'article 16 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 modifié, les candidats sont autorisés à subir les épreuves de l'examen professionnel au plus tôt un an avant de remplir les conditions requises pour figurer sur le tableau d'avancement de grade.

En conséquence, les candidats devront justifier du **4<sup>ème</sup> échelon et de 3 ans de services effectifs au 31 décembre 2025**.

**Les candidats devront également justifier qu'ils sont en activité le jour de la clôture des inscriptions, soit le 6 juillet 2023.**

## **DATES ET LIEUX DES ÉPREUVES\***

- Épreuve écrite : le 18 janvier 2024, Parc des Expositions de la Beaujoire à Nantes
- Épreuves pratiques : entre début avril et fin septembre 2024 (lieux à déterminer - Si nécessaire, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique se réserve le droit d'organiser, seul ou en partenariat avec d'autres Centres de Gestion, les épreuves pratiques sur d'autres départements de la région des Pays de la Loire ou des régions limitrophes.).

\* les dates et lieux des épreuves sont susceptibles d'être modifiés en cas de besoin

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le service concours et veille emploi :

- Par téléphone au 02 49 62 43 96
- Par mail à l'adresse [concours@cdg44.fr](mailto:concours@cdg44.fr)